

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL EDUCATIF DU MERCREDI

PROJET PEDAGOGIQUE

L'accueil éducatif du mercredi se définit par une ½ journée de loisirs au milieu d'une semaine scolaire. Il s'agit donc d'une ½ journée de récupération mais aussi d'une ½ journée qui peut être consacrée à des activités extrascolaires. De plus pour les parents qui travaillent, cet accueil éducatif du mercredi remplit un rôle de mode de garde que nous nous proposons d'aménager en temps d'accueil.

L'objectif principal sera donc de créer les conditions nécessaires afin que l'enfant puisse s'épanouir correctement dans les meilleures conditions mais aussi qu'il puisse pratiquer des activités extrascolaires (musique, sport...) tout en évitant de « tomber » dans un système de garderie.

L'accueil éducatif du mercredi doit donc tenir compte des rythmes de vie de l'enfant, de ses besoins et de ses capacités ce qui implique un espace et un accompagnement adapté.

Il se caractérise par :

- Une structure gérée par la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac landais
- Une ou des salle(s) d'accueil implantées dans l'école ou à proximité de l'école (c'est l'idéal).
- Un espace extérieur aménagé ou non mais délimité.
- Une possibilité d'inscription à la demi-journée avec ou sans repas ou repas seulement.

- Un accueil échelonné au niveau des départements.
- Un accueil d'enfants âgés de 3 à 11 ans (possibilité sur certains lieux et sur certains temps de réduire cette amplitude).
- Une équipe pédagogique formée et expérimentée.
- Une équipe pédagogique impliquant l'ensemble des intervenants en lien direct ou indirect avec la structure.

OBJECTIFS GENERAUX DE L'ACCUEIL EDUCATIF DU MERCREDI :

Afin de respecter le Projet Educatif de la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais et les différentes caractéristiques vues précédemment, le personnel d'animation de l'accueil éducatif du mercredi devra donc s'attacher à :

- 1. Favoriser la construction personnelle de l'enfant**
- 2. Laisser évoluer l'enfant selon ses besoins et ses capacités**
- 3. Proposer un accompagnement adapté**
- 4. Favoriser l'intégration d'enfants en situation de handicap**
- 5. Proposer à l'enfant des espaces adaptés et diversifiés**
- 6. Favoriser le travail d'équipe**
- 7. Créer une dynamique ouvrant le service à la vie locale.**
- 8. Mettre en place des procédures d'évaluation continues et partagées**

1. FAVORISER LA CONSTRUCTION PERSONNELLE DE L'ENFANT :

L'accueil éducatif du mercredi est un temps de vie pour l'enfant au même titre que l'école, la famille, les clubs sportifs etc....

L'enfant dans sa construction personnelle tire profit des expériences ou acquisitions vécues dans chaque structure.

Si nous souhaitons apporter quelque chose à l'enfant dans le cadre de l'accueil éducatif du mercredi, à nous donc de diversifier nos propositions en plus d'un accompagnement et d'un espace adapté.

Favoriser sa construction personnelle c'est donc :

1. Créer les conditions favorables pour chaque enfant afin qu'il puisse profiter au maximum de sa journée d'accueil.
2. Valoriser chaque enfant.
3. Faire en sorte que chaque enfant garde dans toutes ses actions le respect d'autrui comme règle de base.
4. Créer un climat affectif, chaleureux et sécurisant pour chaque enfant.
5. Veiller à sa sécurité physique et morale tant au niveau de l'espace que de sa relation avec les autres.
6. Proposer aussi bien des activités physiques, manuelles et artistiques.
7. Diversifier au maximum les activités proposées afin d'accroître ses centres d'intérêts (citoyenneté, développement durable...) peuvent être des thèmes abordés de manière ludique sur un temps extrascolaire.
8. Susciter la curiosité, la découverte, l'ouverture....
9. L'amener à proposer lui-même des activités ou des projets d'activités.

2. LAISSER EVOLUER L'ENFANT SELON SES BESOINS

ET SES CAPACITES :

L'enfant est présent sur le temps d'Accueil Educatif du Mercredi plus par obligation que par volonté. Afin de dépasser cette situation de contrainte, nous allons laisser la possibilité à l'enfant de profiter de ses activités voire de choisir celles-ci.

Ceci implique :

1. Créer un climat convivial, chaleureux et sécurisant pour que l'enfant se sente à l'aise dans cette structure. L'intégration des enfants nouveaux se fera par le biais de jeux de connaissance, coopératifs et en les impliquant dans les activités proposées.
2. Accueillir chaque enfant.
3. Ne pas imposer les règles de vie mais les mettre en place avec les enfants en expliquant les différentes contraintes (elles seront d'autant mieux acceptées).
4. Repérer quels sont les besoins de l'enfant et amener une ou plusieurs réponses à ses besoins en fonction de ses capacités et du temps d'accueil dans lequel on se trouve.
5. Tenir compte dans la mesure du possible des envies et désirs exprimés par l'enfant ; afin de les recenser, il pourra être mis en place des temps de discussion, des boîtes à idées....
6. Proposer à l'enfant plusieurs types d'activités afin qu'il puisse choisir celle qui lui convient le mieux.
7. Créer les conditions nécessaires au choix de l'enfant par une compréhension de chaque proposition et des explications concernant la diversité des propositions, le moment de ces propositions et les conséquences entraînées par son choix.
8. Faire respecter par l'enfant les choix qu'il fait afin de le responsabiliser.
9. Impliquer, responsabiliser et valoriser l'enfant dans les différents temps de la vie collective (ex : mise en place de la table, débarrassage, entretien, rangement du matériel, de la salle...)

10. Donner des repères aux enfants :
- Dans sa relation à autrui (respect, règles de comportement, entraide, responsabilisation...).
 - Dans l'espace (où se trouve le matériel, les différents lieux que l'enfant peut fréquenter, où ranger ses affaires « cartables, vêtements » ...)
 - Dans le temps (que fait –on ? avec qui ? quand ? comment ?).

3. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE-

En Accueil Educatif du Mercredi, le personnel d'animation a plusieurs fonctions :

- Accueillir l'enfant et les parents.
- Proposer des activités éducatives.
- Recueillir le midi auprès des enseignants les informations nécessaires pour les familles.
- Accueillir les parents, transmettre les différentes informations.

Proposer un accompagnement adapté, c'est donc :

1. Etre disponible envers les enfants mais aussi envers les parents pour répondre à leurs besoins.
2. Etre à l'écoute de tous les enfants.
3. Rechercher une diversité dans la proposition des activités éducatives : activités manuelles, physiques, d'expression, culturelles, sorties organisées, rencontre inter-accueil ...
4. Proposer des programmes d'activité à court et moyen terme.
5. Susciter la découverte : de nouvelles méthodes (ex : peinture à doigt), de nouvelles techniques, de nouveaux jeux
6. Permettre aux enfants de découvrir différentes matières et la manière de les exploiter. L'animateur devra guider et soutenir les enfants dans cette démarche de découverte.
7. Favoriser la créativité et l'imaginaire des enfants en leur permettant de participer à des activités de contes ou créations insolites.

8. Valoriser le travail, les réalisations de chacun (il vaut mieux une réalisation faite par l'enfant et dans laquelle il se retrouve qu'un bel objet où l'intervention de l'animateur est trop visible).
9. Observer un maximum les enfants tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.
10. Jouer et participer avec les enfants.
11. Responsabiliser l'enfant en lui donnant le choix de ses actes, en lui apprenant le respect de ses choix, des lieux et du matériel.
12. Etablir les règles de vie avec les enfants en favorisant le respect d'autrui et le respect des règles du jeu.
13. Proposer un accompagnement adapté, c'est aussi tenir compte du temps d'accueil dans lequel on se trouve.
14. Prévoir un temps calme voire la sieste pour les plus jeunes après le repas.

Le midi :

- A la cantine :

On prendra soin de créer un climat chaleureux et convivial propice à la communication. On veillera de plus à créer les conditions nécessaires d'éducation au goût. L'accompagnement se conçoit avec le personnel qui mange à table avec les enfants. De même le fonctionnement en petit groupe peut permettre une implication totale des enfants dans le temps du repas (participation à l'installation et au nettoyage).

- Le temps libre avant et/ou après le repas :

L'accompagnement adapté se traduira par une présence auprès des enfants (il n'est pas interdit de jouer avec eux !). On laissera les enfants qui veulent jouer seuls se débrouiller entre eux tout en prévenant les phénomènes d'exclusion et les tensions.

L'Après-midi :

- De 13h30 à 15H00 :

Ce temps sera consacré à la sieste avec un réveil échelonné pour les plus petits (avec l'accord des parents) et à un temps calme pour les plus grands durant lequel le coin lecture et les coins jeux seront privilégiés. Un temps d'aides aux devoirs peut être aussi mis en place pour les plus grands.

- De 15H00 à 17H30 :

Ce temps sera privilégié pour les activités physiques extérieures si le temps le permet ou pour les activités manuelles, culturelles ou d'expression prévues et programmées à l'avance.

- De 17H30 à 18H30 :

Temps d'accueil qui favorisera les départs échelonnés des enfants et qui devra permettre un retour au calme afin que les enfants puissent se ressourcer avant de rentrer chez eux.

Ce découpage de temps d'activités de l'après-midi, pourra être bien sûr modifié dans le cadre des repas pris plus tôt, des sorties ou des échanges inter-accueil.

4. FAVORISER L'INTEGRATION D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'enfant et la famille de l'enfant en situation de handicap doivent être accueillis dans nos structures d'accueils éducatifs du mercredi au même titre que les autres. Nous devons rendre accessibles la rencontre et le vivre ensemble tout en tenant compte de la particularité de chacun afin de pouvoir partager jeux et activités diverses.

Intégrer un enfant en situation de handicap, c'est donc :

1. Accompagner le développement de l'enfant en offrant aux familles des solutions d'accueil périscolaires.
2. Répondre au besoin des familles en proposant des lieux d'accueil en complément des centres spécialisés.
3. Permettre à l'enfant en situation de handicap de côtoyer sur son temps de loisirs d'autres enfants.
4. Permettre à l'enfant en situation de handicap l'accès aux loisirs.
5. Contribuer au changement du regard sur l'enfant en situation de handicap en favorisant la rencontre avec des enfants.
6. Prendre connaissance des informations auprès de la famille, des partenaires de soins, des éducateurs, du médecin sur les besoins et capacités de l'enfant afin de réunir les conditions optimales de l'accueil de l'enfant.
7. Tenir compte de la singularité de l'enfant en misant sur ses capacités, en connaissant les spécificités de son handicap et en tenant compte de ses besoins et envies.
8. Prendre en compte son comportement avec les adultes, les autres enfants.
9. Etre attentif à l'écoute des demandes et des conseils formulés par les parents qui concernent les habitudes de leur enfant.
10. Repérer et valoriser les progrès de l'enfant.

Notre structure d'accueil est un lieu de vie « ordinaire » qui doit permettre à l'enfant en situation de handicap d'être accueilli avec les autres enfants.

La joie, les rires, le réconfort, les câlins, l'optimisme sont au cœur de la relation qui doit être dépourvue de toute pitié ou de tout apitoiement.

En accord logique avec les dimensions de l'intégration, il faut que l'enfant en situation de handicap soit accepté dans les mêmes activités, soit accepté dans les mêmes lieux géographiques, et fréquente les mêmes copains et intervenants que tous les autres enfants.

5. PROPOSER A L'ENFANT DES ESPACES ADAPTES ET DIVERSIFIES :

Il existe deux types d'espace dans lequel évolue l'enfant pendant l'accueil éducatif du mercredi : l'espace extérieur et l'espace intérieur. Il convient donc de préciser quelles sont les fonctions spécifiques de chaque espace :

- Au niveau de l'espace extérieur :
- Il sera investi de plusieurs manières :
 - o En situation de temps libre avant et/ou après le repas
 - o En situation d'accueil de 17h30 à 18h30
 - o En situation d'activité extérieure programmée de 15h00 à 17h30.
- Il doit être privilégié dès que la météo le permet.
- Les limites spatiales doivent être connues par tous les enfants.
- Durant les temps libres : c'est un espace où l'on privilégie le libre choix de l'enfant (on laisse les groupes s'organiser au niveau de leurs activités) tout en pouvant proposer des jeux de cour.
- C'est un espace dans lequel on se doit de repérer toutes les potentialités (bac à sable, poutres, jeux extérieurs...) mais aussi les éléments dangereux qui peuvent l'encombrer (revêtement des préaux, piliers, revêtement de la cour).

- Au niveau de l'espace intérieur :

C'est l'espace qui identifie le mieux le temps d'accueil éducatif du mercredi.

Les enfants doivent tout d'abord s'approprier cet espace si l'on souhaite qu'ils s'y sentent bien.

C'est un espace qui pourra servir à des activités encadrées et à des activités libres.

Proposer un espace adapté, c'est donc :

1. Créer les conditions nécessaires de concertation avec les enfants pour mettre en place l'organisation de cet espace.
2. Aménager la salle d'accueil de telle sorte qu'elle puisse répondre aux différents besoins de l'enfant, ainsi on trouvera :
 - un espace lecture
 - un espace repos
 - un espace graphique
 - un espace jeux symboliques
 - un espace jeux de règles
 - un espace motricité
 - un espace jeux d'assemblage
3. Prévoir des espaces de circulation suffisant en fonction du lieu et du nombre d'enfants accueillis.
4. Investir avec les enfants le lieu pour le rendre le plus convivial possible.
5. Mettre en place avec les enfants un règlement d'utilisation de cet espace que ce soit au niveau de l'utilisation des différents coins, de la sécurité, de l'hygiène etc...
6. Respecter les conditions d'hygiène afin de créer des conditions d'accueil chaleureuses.
7. Au niveau de la cantine, tout aménagement permettant un meilleur confort pour les enfants et qui aurait pour conséquence de créer des conditions chaleureuses pour eux est tout à fait envisageable.

6. FAVORISER LE TRAVAIL D'EQUIPE

Le temps d'accueil du mercredi n'est plus un temps d'accueil périscolaire et n'est pas tout à fait un temps d'accueil type centre de loisirs.

La durée de présence des enfants sur ces temps d'accueils nécessite toutefois la mise en place de programmes d'activités encadrées liées ou non à un projet global.

Il convient donc pour mettre en place ces programmes d'animation de fonctionner en véritable équipe d'animation.

Fonctionner en équipe d'animation, c'est pouvoir mettre en commun ses compétences, ses passions et ses expériences au profit des enfants mais aussi de ses collègues.

Le fonctionnement en équipe d'animation doit :

1. Permettre la communication et l'échange entre les différents groupes afin de :

- Rester en lien, communiquer avec les autres groupes, se tenir informé des lieux et activités des autres groupes.
- Pouvoir développer des activités communes afin de permettre les rencontres entre enfants d'âges différents et permettre aux animateurs de partager leur savoir-faire.
- Organiser le repas de manière à ce que les différentes tranches d'âge soient mélangées afin que les enfants aient un contact avec les autres enfants, les autres animateurs et pour que les animateurs connaissent les autres enfants.
- S'informer pour retransmettre les informations au reste de l'équipe, et relater la journée d'un enfant aux parents.

2. Permettre d'agir de manière cohérente au sein de l'équipe afin de :

- S'impliquer dans l'élaboration des programmes, des activités de l'Accueil Educatif du Mercredi en ayant toujours en tête le projet pédagogique et les intentions éducatives qui en découlent.
- Savoir apporter à l'équipe ses idées, ses expériences, ses interrogations.
- Savoir associer l'équipe aux interrogations ou aux difficultés que

- l'on peut rencontrer (avec les enfants, les parents, les activités ...).
- Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des enfants.
 - Etre attentif à sa façon d'être, à son comportement, à son langage, à son attitude et à l'image que l'on renvoie aux enfants et aux parents.
 - Régler rapidement les « conflits » afin d'éviter les tensions entre animateurs.

7. CREER UNE DYNAMIQUE OUVRANT LE SERVICE A LA VIE LOCALE

L'Accueil Educatif du Mercredi est une des composantes du temps de loisirs de l'enfant au même titre que les associations sportives, culturelles ou autres ...

L'Accueil Educatif du Mercredi se doit donc de s'ouvrir à ces différentes composantes afin de créer des passerelles avec celles-ci. Des rapprochements, des partenariats sur des valeurs éducatives et des projets partagés peuvent ainsi venir enrichir le temps de loisirs de l'enfant.

Permettre à des enfants inscrits sur notre Accueil Educatif du Mercredi de pratiquer des activités extrascolaires doit aussi être recherché afin de proposer à l'enfant un maximum d'offre de loisirs sur un temps « contraint ».

De même, l'Accueil Educatif du Mercredi doit s'ouvrir sur le milieu local environnant afin de permettre aux enfants de mieux connaître leur environnement local et afin d'utiliser au mieux les potentialités locales et d'enrichir l'offre éducative du service extrascolaire.

8. METTRE EN PLACE DES PROCEDURES D'EVALUATION CONTINUES ET ADAPTEES

L'évaluation est l'outil au service des équipes et du territoire qui permettra à la structure d'évoluer et de coller au besoin du public (enfant et famille).

Elle se décline sous deux formes à minima :

L'évaluation quantitative :

- Elle permet d'évaluer les variations, les évolutions de la fréquentation mais aussi du coût et des apports de la structure d'accueil.
- Elle doit établir le ratio offre/demande affecté à ce public et à ce temps d'accueil afin de valider la politique éducative du territoire et de l'ajuster ci-besoin.

Ce ratio sera analysé en fonction des données statistiques territoriales et des enquêtes réalisées auprès des familles soit directement soit par représentation.

L'évaluation qualitative :

- Elle mesure sur les apports éducatifs de cette structure suivant le public accueilli (âge, besoin d'accueil sur ce temps, évolution sur l'année...) et les impacts éducatifs territoriaux.
- Elle se basera sur les évaluations des équipes et les bilans et remontées de besoins effectués tout au long de l'année auprès du public accueilli sous diverses formes (forums, boîte à idées...).
- Ce temps d'accueil du mercredi étant un temps d'accueil court basé au milieu d'une semaine scolaire et contigu voire juxtaposé à des activités extrascolaires, il conviendra de mesurer l'implication et l'imbrication de cette structure d'accueil dans l'offre de service éducatif territorial.

Les temps de coordination, d'évaluation et de préparation :

Afin de mener à bien cette politique d'évaluation, chaque membre de l'équipe disposera de 1h30 de préparation/évaluation afin de mesurer les différents aspects de l'évaluation qualitative.

La direction de la structure d'accueil bénéficiera de 2 heures de coordination individuelle et collective afin de collecter et agréger les évaluations qualitatives et de mettre en œuvre des outils de mesure d'évaluation quantitative.

Ce temps de coordination collectif permettra de plus d'apporter les ajustements et/ou de proposer les évolutions éducatives nécessaires.